|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| CPAM de Seine et Marne  Service Achats Marchés | **MARCHÉ PUBLIC**  ACCORD-CADRE DE FOURNITURES |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Fourniture et livraison de produits d’hygiène |

|  |
| --- |
| **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | 2025PA004 |

|  |
| --- |
| SOMMAIRE |

1. OBJET DE LA PRESTATION [3](#_Toc128749100)

2. CONTEXTE DES PRESTATIONS [3](#_Toc128749101)

3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS [4](#_Toc128749102)

4. VÉRIFICATION DES PRESTATIONS [5](#_Toc128749103)

5. DÉTAIL DES PRESTATIONS [6](#_Toc128749104)

*Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.*

1. **OBJET DE LA PRESTATION**

* **Objet de la prestation :**

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de produits d’hygiène ainsi que la mise à disposition et l’installation des distributeurs afférents.  
La nature des fournitures, les conditions techniques ainsi que les exigences fonctionnelles de leur exécution sont définies dans le CCTP.

* **Lieu d’exécution :**

**Les prestations se déroulent dans le département de Seine et Marne. La fourniture est à livrer sur l’ensemble des sites de la CPAM77 -liste indiquée dans le CCTP**.

* **Intervenants :**

Dès la notification du contrat, l’acheteur est représenté auprès du titulaire par :

**Monsieur GIRARD service SBAM :**

**Tél : 0764618149**

**Mail :** [**frederic.girard@assurance-maladie.fr**](mailto:frederic.girard@assurance-maladie.fr)

**Madame DE AZEVEDO service SBAM :**

**Tél : 0665832342**

**Mail :** [**ADELIA.DEAZEVEDO@assurance-maladie.fr**](mailto:ADELIA.DEAZEVEDO@assurance-maladie.fr)

Le titulaire désigne dès le début du contrat les noms et coordonnées professionnelles d'une personne chargée de le représenter pour l’exécution des prestations. En cas d’empêchement ou de remplacement de ce représentant en cours d'exécution du contrat, le titulaire en avise sans délai l'acheteur et lui indique les noms et coordonnées professionnelles d'un nouveau représentant. Ce représentant est réputé disposer des pouvoirs suffisants pour prendre les décisions nécessaires engageant le titulaire.

* **Structure et forme du contrat**

La forme retenue pour l’exécution du contrat est un accord-cadre mono-attributaire qui s’exécute au fur et) à mesure de l’émission de bons de commande - en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique. L’accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 100 000 € HT sur la durée totale du marché.

1. **CONTEXTE DES PRESTATIONS**

* **Contexte :**

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, la CPAM77 met en œuvre une politique d’achats publics écoresponsables. La CPAM77 souhaite ainsi pouvoir commander une part croissante de produits et matériels d’hygiène qui respectent l’environnement. Pour cette raison, la qualité des offres des candidats est notamment appréciée au regard des performances environnementales des fournitures et leur caractère écoresponsable.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particuliers (CCTP) apporte des précisions techniques relatives à l’exécution du marché.

* **Données relatives au lieu de réalisation des prestations :**

Les produits sont à livrer à l’intérieur des bâtiments dont la localisation est précisée ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de site** | **Adresse** | **Ville** | **Etage** |
| Siège Social | Rue des Meuniers | 77950 Rubelles | Sous-sol |
| Centre de traitement | Cours de la Reine Blanche | 77000 Melun | Sous-sol |
| Avenue de la Concorde | 77100 Meaux | Sous-sol |
| 2, Rue Raoul Follereau | 77600 Bussy Saint Georges | RDC |
| 2, Rue du Clos aux Ministres | 77250 Veneux les Sablons | RDC |
| 3 – 5, Rue Guy Môquet | 77120 Coulommiers | 1er étage |
| 4, Rue du Général Delort | 77160 Provins | RDC |
| 24, Rue de la Maison Rouge | 77185 Lognes | RDC |
| Accueil | 399, rue Aristide Briand | 77350 Mée-sur-Seine | RDC |
|  | 1 bis, Avenue du Gal De Gaulle | 77130 Montereau Fault Yonne | 1er étage |

Le patrimoine immobilier désigné ci-dessus peut évoluer en plus ou en moins selon les impératifs et contraintes imposés à la Cpam. Chaque modification est notifiée au Titulaire par courrier ou par mail sans modification des tarifs et sans frais.

Les sites sont ouverts pour la livraison du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 excepté Rubelles qui est ouvert de 8h30 à 12h00.

Elle s’effectue sur des palettes non consignées. Aucune facturation pour palette non rendue n’est acceptée par le Pouvoir Adjudicateur.

La personne chargée de la livraison des produits informe le responsable du site de son arrivée et de son départ à chaque visite et fournit un bon de livraison, dûment signé par les parties, où figurent entre autres :

- le lieu de livraison

- la date de livraison

- les articles et quantités livrés

Ce bordereau atteste de la livraison.

1. **CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS**

* **Obligations techniques et opérationnelles :**

Le Titulaire du présent accord cadre se charge :

- du retrait des appareils actuellement installés : distributeurs essuie-mains, papier toilette, savon qui seront stockés dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur avant reprise par l’ancien Titulaire,

- de la mise à disposition, de l’installation, ainsi que du remplacement à titre gracieux en cas de dysfonctionnement, des distributeurs d’essuie-mains compatible, de papier toilette et de savon,

- de la fourniture et la livraison des consommables.

Si le Titulaire du marché précédent est le nouveau titulaire du présent marché, celui-ci a la possibilité de laisser le matériel déjà en place sur l’ensemble des sites si celui-ci n’est pas abimé. Toutefois, à la demande du Pouvoir Adjudicateur l’ensemble des distributeurs peut être remplacé.

Une mise au point avec le Titulaire sera effectuée après la notification de l’accord cadre.

Dès la notification de l’accord cadre, le Titulaire dispose d’un délai d’un (1) mois maximum pour procéder à l’installation de tous les distributeurs dans tous les sites. Un planning d’intervention doit être transmis au Pouvoir Adjudicateur par bâtiment, par étage et par site. Le recensement du nombre de distributeurs pour que le titulaire puisse faire son planning est fait par les services de l’acheteur.

Actuellement la Cpam dispose d’environ 185 distributeurs de savon, 180 distributeurs de papier toilette et 180 distributeurs d’essuie-mains.

Pendant toute la durée du marché, le Titulaire remédie au remplacement des appareils défectueux ou présentant des signes d’usure excessive causée par le fonctionnement normal de l’appareil à ses frais, pièces et main d’œuvre comprise.

Dans le cas où la sécurité des personnes est en jeu (appareils mal fixés, détériorés ou non-conformes ou d’un dysfonctionnement), sur simple appel téléphonique et confirmation par mail du Pouvoir Adjudicateur, le Titulaire prend les mesures qui s’imposent (dépannage et/ou réparation) dans un délai de 48 heures à réception de la demande. Dans cette hypothèse les équipes de la CPAM peuvent intervenir et peuvent prendre des mesures d’urgence dans l’attente de l’intervention du titulaire.

En cas de non reconduction et fin de l’accord cadre, le Titulaire dispose d’un délai de six (6) semaines maximum pour procéder à la reprise de tous les distributeurs dans tous les sites.

Dépassé ce délai, si le Titulaire actuel n’a pas récupéré les distributeurs, le Pouvoir Adjudicateur met au rebus ces matériels et transmet la facture pour remboursement. En effet, le paiement de cette prestation est à la charge du Titulaire actuel.

* **Spécifications techniques :**

Les caractéristiques des consommables sont :

* **papier hygiénique : - 2 plis ouatés gaufrés avec un minimum de 15gr/m2 pour chacun des plis rouleaux de plus de 300 mètres,**
* **papier essuie-mains : - 2 plis ouatés, à enchevêtrement en Z (plié en 3) capacité d’absorption au minimum de 16gr /m2 par pli, paquet de 150 feuilles au minimum,**
* **recharges de savon liquide hypoallergénique entre 800 et 1200 ml,**

- **bombes aérosol désodorisant entre 750 et 1000 ml.**

Une fiche technique détaillant chaque nouveau produit est à transmettre pour validation.

1. **VÉRIFICATION DES PRESTATIONS**

* **Réception et contrôle des prestations :**

Une réunion est organisée avant le début d’exécution de la prestation afin que le Titulaire du marché se présente et que le Pouvoir Adjudicateur rappelle ses attentes. Elle permet de plus au Titulaire de présenter le bon de commande et les démarches à suivre pour effectuer les commandes.

Le Titulaire s’engage à fournir des produits de qualité et à maintenir un niveau de qualité égal pendant toute la durée de l’accord cadre. Il s’engage à faire procéder, à ses frais, à tous les contrôles de qualité que le Pouvoir Adjudicateur peut exiger.

Les vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées lors de la livraison. La fourniture doit correspondre rigoureusement à celle précisée dans la commande. Bien que livrées, les fournitures qui s’avèrent non conformes doivent être enlevées et remplacées.

1. **DÉTAIL DES PRESTATIONS**

* **Les prestations à réaliser :**

**Fourniture et livraison de produits d’hygiène ainsi que la mise à disposition et l’installation des distributeurs afférents :**

Au début de l’accord cadre, le Titulaire fournit un bon de commande. Celui-ci peut être sous format Excel.

Il doit comporter obligatoirement :

- la référence de l’accord cadre,

- la date de la commande,

- la désignation, le conditionnement et les références des produits d’hygiène,

- la quantité,

- le prix unitaire

- le total HT et total TTC

- l’adresse, le contact et le téléphone du responsable du site,

Les commandes s’effectuent en fonction des besoins du Pouvoir Adjudicateur et sont transmis au Titulaire par courriel.

Les commandes sont émises jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Les fournitures faisant l'objet de l’accord cadre sont livrées sur les différents sites dans un délai maximum de **cinq (5) jours** (non compris samedi, dimanche et jours fériés) à compter du lendemain de la réception de la commande, par le Titulaire.

Toutefois, le choix est laissé au Titulaire de s’engager sur un délai de livraison inférieur à ces **cinq (5) jours**. Le nouveau délai doit être indiqué dans le BPU.

* **Les exigences environnementales :**

Le titulaire s’engage à approvisionner l’acheteur en produits d’hygiène respectueux de l’environnement, en privilégiant :

- des produits écolabellisés (ex. : Ecolabel Européen, NF Environnement ou équivalent) ou présentant des garanties environnementales équivalentes, attestées par des certificats ou fiches techniques ;

- des conditionnements limitant la production de déchets (recharges, formats concentrés, emballages recyclés ou recyclables, limitation du suremballage) ;

- des substances non nocives pour la santé et pour l’environnement, conformément à la réglementation en vigueur (notamment REACH et CLP).

Le titulaire devra fournir, sur demande, les fiches de données de sécurité et/ou fiches techniques environnementales de chacun des produits livrés.

Par ailleurs, le titulaire s’engage à optimiser les modalités de livraison afin de réduire l’empreinte carbone du transport (regroupement des livraisons, utilisation de véhicules à faibles émissions, etc.).